



## COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'INTERSYNDICALE SAGES-FEMMES

Alors que la prochaine séance de négociations sur les salaires des sages-femmes est prévue le 12 mai prochain, l'Intersyndicale FO-CGT-CFDT-UNSA -SUD déplore le manque d'ambition du Ministère.

A l'issue de la « mission COUTY », le chantier des rémunérations devait s'ouvrir et permettre de voir reconnu le haut niveau de responsabilité, la technicité, le haut niveau d'étude et le caractère médical de la profession de sages-femmes à l'hôpital.

L'intersyndicale a salué l'arbitrage de la Ministre qui a confirmé l'attachement des sages-femmes à la FPH et leur reconnaissance de profession médicale fonctionnaire de plein droit. Par contre, l'intersyndicale constate à ce jour que le rendez-vous salarial est manqué !

Lors de la première séance de négociation, l'intersyndicale a revendiqué la linéarité de la carrière des sages-femmes et a refusé l'instauration de ratios limitant fortement les possibilités d'évolution de carrière des sages-femmes cliniciennes. Jusqu'alors, il n'existait pas ce type de disposition pour passer d'un grade à l'autre. "L'intersyndicale exige que la carrière des sages-femmes soit fusionnée dans un premier grade unique linéaire et sans barrage regroupant les sages-femmes cliniciennes et celles exerçant des responsabilités fonctionnelles dont les indices iraient de IM 460 à IM 821 au minimum.

D'autre part, l'intersyndicale considère que les indices de début de carrière ne sont pas suffisants et s'ils étaient maintenus, confronteraient les jeunes diplômés à une certaine précarité. Nous demandons un rehaussement significatif de l'ensemble de la grille.

Enfin concernant le « statut d'emploi » réservé à 150 sages-femmes, le projet est trop flou et ne propose aucune solution à la problématique tant de l'organisation des services.

(Ex- SF cadres), que de l'enseignement.

Nous proposons que ce statut d'emploi soit remplacé par un deuxième grade qui serait un grade de Coordination de pôles, de Responsabilité fonctionnelle et médicale des Unités de physiologie et d'Enseignement (dans l'attente d'un nouveau statut proposé par le MESR).

Forte de ces constats, l'intersyndicale se présentera le 12 mai prochain à cette nouvelle négociation munie des revendications des sages-femmes qui exigent de surcroît que dans le cadre de la fonction publique, de véritables propositions de reclassement soient faites et non un saupoudrage qui n'aurait comme effet que de relancer colère et amertume chez ces professionnelles.

Dans l'attente des conclusions du 12 mai, l'intersyndicale appelle toutes les sages-femmes à faire entendre leur voix, à manifester colère et impatience et dans un premier temps à participer aux manifestations du 15 mai prochain.

Dès la fin de la réunion du 12 mai, l'intersyndicale informera les sages-femmes des arbitrages proposés et fixera une date en vue d'une mobilisation d'ampleur si cela s'imposait.

**Cette action pourrait avoir lieu le jour de la troisième séance de négociations.**

**Dès le 13/5, organisez des AG avec les organisations syndicales et prenez la parole.**

Paris, le 9 mai 2014